



COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'INTERSYNDICALE SAGES-FEMMES

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'intersyndicale déplore ce jour que la DGOS n'ait aucune volonté de revoir en profondeur les décrets de périnatalité pour les adapter à la situation dégradée des maternités en 2014 (fusions, restructurations, "usines à bébés"...).

Il ne ressort des 2 séances de travail précédentes qu'une seule instruction aux ARS explicitant les décrets de périnatalité de 98 qui ne seront pas revus.

L'ensemble des représentants des SF (intersyndicale et collectif) a exprimé son incompréhension sur le décalage entre la réalité sur le terrain, la mobilisation, et les demandes formulées lors des réunions avec les propositions insuffisantes de la DGOS.

Nous avons demandé une définition concrète des ratios de sages femmes (effectif minimum), et des autres professionnels (IDE, AS, AP...) pour les salles de naissances. Nous avons demandé également des ratios de personnels sages-femmes dédiés aux filières physiologiques, des ratios de sages-femmes dédiées aux services d'urgences gynéco-obstétricales 24/24h, ainsi que pour les secteurs d'hospitalisation.

L'intersyndicale dénonce les dégradations des conditions de travail et d'accueil consécutives aux restructurations et aux fusions, et demande donc un moratoire sur les fermetures de maternités.

Après avoir réussi à porter tous ensemble l'intérêt des sages-femmes et des patientes lors de la séance sur les décrets de périnatalité, l'intersyndicale a dû renoncer à participer à la réunion plénière sur le premier recours sous pression du collectif auprès du directeur de la DGOS.

L'intersyndicale avait à apporter des propositions sur le premier recours à l'hôpital à travers les futures filières physiologiques, ce qui selon la DGOS n'avait jusqu'à présent pas été envisagé par ce groupe de travail.

L'intersyndicale estime, que le premier recours ne doit pas se décliner uniquement pour le secteur libéral de la profession.

L'évincement des organisations syndicales n'a pas plus été compris par les représentants des médecins, de la sécurité sociale, des employeurs, de l'UNSSF...

Prochaine étape : le rendez-vous exigé par l'intersyndicale au cabinet de la ministre comme préalable à la poursuite des négociations statutaires et salariales qui aura lieu le 27 mai.

L'intersyndicale CGT-CFDT-FO-SUD-UNSA

Paris, le 27 mai 2014